

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 janvier 2016  
2016/1 /1**

<b><u>Nombre de conseillers :</u></b>  En exercice : 7 Quorum : Présents : 4	Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2016  L'an deux mille seize et le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sougraigne, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSET, Maire. <b>Présents:</b> Jérôme Rousset, Armel Roussel, Tristan Midoux, Adda Christian Formant la majorité des membres en exercice.  <b>Absents excusés:</b> . Caroline Brosselin, Socquet Juglard Nicole <b>Absent :</b> Dal Magro Païkan  <b>Secrétaire de séance:</b> Tristan Midoux
<b><u>Date de la convocation :</u></b>  12 janvier 2016	

**OBJET DE LA DELIBERATION : REFUS DES COMPTEURS DITS INTELLIGENTS**

Monsieur le Maire, considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants (linky)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

- Rappelle que les compteurs d'électricité des communes leur appartiennent
- Décide que les compteurs d'électricité de Sougraigne, propriété de la commune ne seront pas remplacés par des compteurs communicants.
- Demande au Syndicat Départemental d'énergie électrique d'intervenir immédiatement auprès de ERDF pour leur signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Sougraigne.

**DONNE POUVOIR**

Au Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'interdiction de ces compteurs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jérôme Rousset

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE

21 JAN. 2016

